

ATTRIBUTION DU SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2022 AU TITRE DES ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DE L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

VOTRE ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 SIRET : _____

RESPONSABLE DE L'ATTRIBUTION / CONTACT AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Nom et prénom : _____
 Fonction : _____
 Email : _____ Tél. : _____

Nous souhaitons attribuer tout ou partie du solde de notre Taxe d'Apprentissage à la **Fondation Simplon sous égide de FACE, organisme habilité à percevoir la TA au titre de ses activités en faveur de l'orientation tout au long de la vie.**

Nouveau : Vous pouvez désormais verser l'intégralité de votre solde (13%) à la Fondation Simplon sous égide de FACE

Structure(s) bénéficiaire(s) :	Montant attribué
Fondation Simplon sous égide de FACE	€
TOTAL À VERSER	€

Par virement bancaire (merci d'intituler votre virement de manière explicite : « TA 2022 Fondation Simplon – Nom de l'entreprise qui attribue son solde ») sur le compte bancaire dédié :
 FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION (FACE)
IBAN : FR77 1144 9000 0202 1985 7005 M93 / BIC : BDEIFRPPXXX

Par chèque à l'ordre suivant : FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION (FACE),
 SmartSide EDF 4, rue Floréal, 75017 Paris

Si l'organisme en charge du versement est différent de l'entreprise qui attribue son solde de TA 2022, merci de préciser qui effectue le versement :

Fait le : _____

Signature / Cachet de l'entreprise :

Formulaire à retourner par courrier avec votre chèque ou par mail avec un justificatif de virement bancaire à l'adresse : partenariats@simplon.co en mettant en copie taxe-apprentissage@fondationface.org